

REGLEMENT CANTINE

1 - TARIF DES REPAS

Le tarif du repas est actuellement de 3,15 € et est révisé par délibération du conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

Les factures sont adressées mensuellement aux familles sur la base des repas pris.

Possibilité de règlement par prélèvement automatique. (feuille ci-jointe)

2- AFFICHAGE DES MENUS ET INFORMATION SUR LES RISQUES ALLERGIQUES

Les repas sont fabriqués par la société de restauration **Ansamble** basée à **QUESTEMBERT** et sont livrés en liaison chaude. La composition des menus respecte strictement les normes et obligations nutritionnelles (Plan national Nutrition santé 3 et GEMRCN). Les menus comportent 4 ou 5 éléments en fonction du plan alimentaire : une entrée + un plat + une garniture + un laitage + un dessert ...). Les enfants de maternelle (PS à GS) ont alternativement dans la semaine un menu composé de 4 ou 5 éléments en accord avec l'équilibre alimentaire déterminé par la diététicienne. Les enfants plus grands (CP à CM2) ont systématiquement un menu à 5 éléments. (Les quantités sont déterminées en fonction des âges).

Notre cahier des charges exige en outre le respect de l'origine des aliments (viande de provenance française), légumes de saisons, produits d'origine biologique à hauteur de 20%.

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et pourront être consultés sur le site :

tranet-questembert.jpg (Image JPEG, 2401 x 1182 pixels) - Redimensionnée (36%) <https://webmail.gandi.net/?task=mail&action=get&inbox=INBOX>

Ansamble
UNE ALIMENTATION SAINTE & NATURELLE
— 80% PRODUITS BIOLOGIQUES —

UN ESPACE DÉDIÉ
à la restauration de vos enfants
www.ansamble-et-mol.fr

Pour accéder à votre espace personnel :

- Connectez-vous à www.ansamble-et-mol.fr
- Cliquez votre compte
- Activez la réception de mails de confirmation et contactez-nous à votre compte
- Dans l'onglet **MAINTENIR UN ÉTABLISSEMENT**, renseignez dans le champ « ajouter une adresse web d'établissement » l'adresse suivante :

<http://www.ansamble-et-mol.fr/non-scolaire/renv/questembert>

Echanges
Menu
Recettes
Conseils nutritionnels
Jeux

3 – SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours.

Si un enfant est allergique à un aliment, ses parents sont invités à le signaler en Mairie et contact sera pris avec la société de restauration. Un certificat médical établi par un allergologue sera demandé. Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre.

4 - REGLEMENT DES REPAS ET ABSENCES

Les inscriptions pour les repas sont indiquées en début d'année scolaire sur la fiche d'inscription. Les modifications en cours de semaine sont signalées à l'agent référent dans chaque école. En cas de demandes particulières, les familles s'adresseront directement au secrétariat de la Mairie.

Les repas sont commandés 48 heures avant. Toute absence non signalée dans les délais entraînera la facturation des repas non pris. Pour une bonne gestion, nous insistons sur le fait que vous devez commander ou décommander vos réservations de repas. En cas de surnombre, nous serions amenés à partager les portions.

Pour tout changement, inscription ou absence, merci de laisser **impérativement un message avant 8 h** au 02 97 13 04 37 auprès de l'animateur de l'accueil du matin ou par mail pericolauzach@yahoo.fr (suppression de la boîte aux lettres)

5 - ORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Dès leur arrivée, les enfants sont placés sous la responsabilité de Mesdames LE QUINIO Jeannine, KERVICHE Chantal et BROOKER Viviane. Le service de cantine sera organisé en 2 services pour améliorer les conditions d'accueil des enfants notamment les plus petits. Le premier groupe « Maternelles » (PS,MS) déjeunera de 12h00 à 12h45 ; le second groupe (GS à CM2) de 12h40 à 13h25.

Durant le repas, la participation des plus grands pourra être sollicitée (service à table, lecture du menu...) et les plus petits seront accompagnés au plus près par les agents.

Nous demandons aux enfants de respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants, de respecter les consignes afin de limiter le bruit et les déplacements pendant le repas et de faire attention au matériel.

A la rentrée, les règles de vie seront présentées aux enfants.

En cas de non respect des règles, les parents seront avertis par courrier et pourront être éventuellement invités à rencontrer l'élu référent, Mme Magali DOUSSET.

Pour répondre aux questions, propositions et observations, les parents sont invités à s'adresser en Mairie et non auprès des enseignants. Nous vous informons également qu'il y a une commission cantine composée de parents des deux écoles.

Nous vous remercions de votre coopération et nous souhaitons une bonne année scolaire à tous nos convives lauzachois !

Le Maire,

